

**DIRECTION DES INFRASTRUCTURES, DE LA
TOPOGRAPHIE ET DES TRANSPORTS TERRESTRES**

1 bis rue Unger – Vallée du tir
BP A2 – 98848 Nouméa

**GESTIONNAIRE :
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DU
FONCIER DE LA PROVINCE NORD**

SUBDIVISION DE KOUMAC
VILLAGE – RUE G. BAUDOUX
98850 KOUMAC

Tél. 47.73.50
Fax : 47.73.51

DEMANDE D'AUTORISATION DE VOIRIE

DEMANDE PRESENTEE PAR.....

.....

ADRESSE.....

.....

TELEPHONE FAX email

SOLLICITE L'AUTORISATION

DE.....

.....

ROUTE TERRITORIALE N° 1..... PR.....

COMMUNE.....

LIEU DIT.....

Pièces à fournir (à la subdivision de KOUMAC) :

- La demande d'autorisation de voirie
- un plan de situation (avec repérage du ou des lot(s) et la ou les positions de l'accès souhaité)
- la description des travaux projetés + schéma coté
- les références du permis de construire ou de la division le cas échéant

La présente autorisation est demandée pour une durée de :

A le

Signature du demandeur